

DATA CENTER DE RANTIGNY (60)

avis favorable sous réserves sur la demande d'autorisation environnementale

Lundi 28 septembre 2026 – La Vallée dorée prend acte de l'avis favorable, assorti de réserves, rendu par le commissaire enquêteur sur la demande d'autorisation environnementale du data center de Rantigny, porté par la société Rantigny Data Center.

Mi-2024, Rantigny Data Center, propriétaire d'un site de 10,9 hectares sur la zone d'activité de Rantigny, présente au Maire de Rantigny, au Président et aux services de la Vallée dorée, dans le cadre de sa compétence développement économique et aménagement de l'espace, un projet d'implantation d'un Data Center dédié au calcul de l'intelligence artificielle. Le projet évolue progressivement.

En janvier 2026, le conseil communautaire délibère pour prescrire une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Rantigny.

Ce projet privé est soumis à la réglementation française. Il est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), ce qui permet de lancer une consultation publique (du 26 mai au 26 août 2026, rythmée par une réunion d'ouverture le 28 mai et une réunion de clôture le 19 août) pour garantir l'information et la participation des citoyens.

Tenant compte des interrogations évoquées lors de la consultation et des résultats des enquêtes, le commissaire enquêteur a remis au préfet de l'Oise, le 15 septembre 2026, son avis favorable sous réserves sur l'autorisation environnementale. Huit réserves techniques accompagnent cet avis (eau, sécurité incendie, énergie, biodiversité, agriculture, fluides frigorigènes, bruit, stabilisation des données du projet). Elles devront être levées par le porteur de projet, sous le contrôle des services de l'État, avant l'arrêté préfectoral ou la mise en service selon leur nature.

Les prochaines échéances sont l'avis sur la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Rantigny et la formalisation de la décision par arrêté préfectoral.

« Nous prenons acte de l'avis favorable, assorti de réserves, rendu par le commissaire enquêteur sur l'autorisation environnementale. Cette étape marque l'aboutissement d'une procédure rigoureuse. Nous remercions les habitants qui ont participé à cette consultation : elle a permis huit évolutions directes du projet — intégration d'un système de traitement catalytique des rejets, commande de deux nouvelles études, renforcement du dispositif paysager et du dispositif de confinement. Les réserves posées par le commissaire enquêteur portent sur des points techniques qui relèvent du porteur de projet et des services de l'État. Notre responsabilité, en tant que collectivité, est de veiller à ce que leur suivi reste public et transparent pour les habitants. », déclare Olivier Ferreira, président de la Vallée dorée.

La Vallée dorée diffusera, mi-octobre, un document pédagogique pour présenter le projet aux habitants. Toute nouvelle information, comme les indicateurs environnementaux du site, les consommations d'eau et d'énergie, les résultats des mesures acoustiques, le suivi écologique et l'état de la levée des réserves du commissaire enquêteur, sera publiée sur notre site internet, où un mail est dédié aux habitants : data-center@ccl-valleedoree.fr.

La Vallée dorée participera au comité de suivi proposé par le porteur de projet, aux côtés de la commune de Rantigny, des associations locales et des riverains. Ce comité assurera notamment le suivi public de la levée des réserves posées par le commissaire enquêteur.



À propos de la Vallée dorée

La Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée réunit 10 communes de l'Oise : Bailleva, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy-St-Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne. Elle est présidée par Olivier Ferreira. Elle exerce notamment les compétences d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle compte 24 156 habitants au 31/12/2025.

Contact presse Vallée dorée : Carine Martin ~ 06 16 82 66 16 ~ cmartin@presstance.com